

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez remplir le formulaire « mandat de prélèvement » joint au dossier d'inscription et joindre le RIB.

Si le prélèvement est déjà en place, le prélèvement sera reconduit automatiquement sauf demande contraire de votre part.

DROIT A L'IMAGE :

Je soussigné(e), père, mère, tuteur de(s) enfant(s) dénommé(s) ci-dessus,

- Autorise
 N'autorise pas

Le périscolaire de Solgne à photographier ou à filmer mon (mes) enfant(s) pendant les heures d'accueil du périscolaire et à utiliser et diffuser son image dans divers supports d'information et de communication.

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE

Je soussigné(e), père, mère, tuteur de(s) enfant(s) dénommé(s) ci-dessus, autorise le directeur de l'accueil périscolaire de Solgne à prévenir les services d'urgence et à prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'enfant, si l'état de santé l'exige.

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e), père, mère, tuteur de(s) enfant(s) dénommé(s) ci-dessus, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des centres aérés organisé par la Communauté de Communes du Sud-Messin et l'approuve dans sa totalité.

Pièces obligatoires à joindre au dossier :

- ✓ Attestation d'assurance extra-scolaire
- ✓ Fiche sanitaire de liaison
- ✓ Avis d'imposition 2021 (impôts sur les revenus de l'année 2020). A défaut, le tarif le plus élevé vous sera appliqué
- ✓ Aide aux temps libre (CAF), dossier CE
- ✓ Demande de prélèvement automatique + RIB
- ✓ Attestation sur l'honneur

Les enfants déjà inscrit au périscolaire de Solgne, ne doivent fournir que la feuille d'inscription

TARIFS à la semaine

COMCOM					
Quotient familial	0/292 €	292.01/583	583.01/1600	1600.01/4000	4000.01 et +
tarif	84	88	92	96	100
	EXTERIEUR				
Quotient familial	Inf 293	294/583	584/1600	1601/4000	4001et +
tarif	88	92	96	100	104

Quotient familial calculé comme suit : Revenu imposable/nombre de parts/12

Réservation obligatoire

Date :

Signature :